

1. Identification

Identificateur de produit	REVOLUTION; STRONGHOLD	
Autres moyens d'identification		
Synonymes	Selamectin topical solution- Single dose tubes * PARADYNE * REVOLUTION 6% * REVOLUTION 12% * STRONGHOLD 6 * STRONGHOLD 12	
Usage recommandé	Vétérinaire Antiparasitaire (endectoparasiticide)	
Restrictions d'utilisation	Non destiné à l'usage humain	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Nom de la compagnie (É-U)	Zoetis Inc.	
	10 Sylvan Way Parsippany, New Jersey 07054 (USA)	
Centre antipoison et de toxicomanie Rocky Mountain	1-866-531-8896	
Département de soutien aux produits / soutien technique	1-800-366-5288	
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300 CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887	
Nom de la compagnie (CA)	Zoetis Canada Inc.	
	16740 Trans-Canada Highway Kirkland, Quebec, H9H 4M7	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887	
Adresse courriel	soutienauxproduits@zoetis.com	
Département de soutien aux produits	1-800-461-0917	

Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au <https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx>

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 2
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger	Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence	
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. Recueillir le produit répandu.
Stockage	Tenir au frais. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Peut causer de légères irritations cutanées.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Isopropanol		67-63-0	76-88
Sélamectine		220119-17-5	6-12
Hydroxytoluène butylé (BHT)		128-37-0	<1
Éther méthylique de dipropylèneglycol		34590-94-8	<1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si elles peuvent être facilement enlevées, enlever les lentilles de contact. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Légère irritation cutanée. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Narcose. Peut irriter les voies respiratoires. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
5. Mesures à prendre en cas d'incendie	
Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Flammable substance. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer sur les surfaces pour atteindre des sources distantes d'inflammation et provoquer des retours de flamme. Les particules fines (nuage) peuvent alimenter un incendie ou une explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler la zone contaminée. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Déversements importants : Mettre à la terre le récipient et l'équipement de transfert pour éliminer les étincelles d'électricité statique. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Utiliser de l'eau en vaporisateur pour disperser les vapeurs et diluer jusqu'à rendre le déversement ininflammable. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Déversements peu importants : Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer dans des récipients. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Très inflammable. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Peut s'enflammer par exposition à une flamme nue. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter le rejet dans l'environnement.

Aussi, Utilisation industrielle: Il faut empêcher la formation d'électricité statique et d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Prendre des précautions adéquates, comme une mise à la terre et une mise à la masse, ou le recours à des atmosphères inertes. Mettre à la terre/masse le récipient et l'équipement de réception. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, d'échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Practice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Tenir hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver en dessous de 30 °C (86 °F)..

Aussi, Utilisation industrielle: Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Prendre des mesures pour empêcher l'accumulation d'une charge électrostatique. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Zoetis

Composants

Sélamectine (CAS 220119-17-5)

Type

TWA

Valeur

200 µg/m³

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants

Type

Valeur

Forme

Dipropylene Glycol Methyl Ether (CAS 34590-94-8)

STEL

150 ppm

TWA

100 ppm

Butylated Hydroxytoluene (Bht) (CAS 128-37-0)

TWA

2 mg/m³

Fraction inhalable et vapeur.

Isopropanol (CAS 67-63-0)

STEL

400 ppm

TWA

200 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants

Type

Valeur

Dipropylene Glycol Methyl Ether (CAS 34590-94-8)

STEL

909 mg/m³

TWA

150 ppm

606 mg/m³

100 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Butylated Hydroxytoluene (Bht) (CAS 128-37-0)	TWA	10 mg/m3
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	984 mg/m3
		400 ppm
	TWA	492 mg/m3
		200 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Dipropylene Glycol Methyl Ether (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Butylated Hydroxytoluene (Bht) (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Vapeur et aérosol, inhalables.
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Dipropylene Glycol Methyl Ether (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Butylated Hydroxytoluene (Bht) (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Dipropylene Glycol Methyl Ether (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Butylated Hydroxytoluene (Bht) (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Dipropylene Glycol Methyl Ether (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m3
		150 ppm
	TWA	606 mg/m3
		100 ppm
Butylated Hydroxytoluene (Bht) (CAS 128-37-0)	TWA	10 mg/m3
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3
		500 ppm
	TWA	983 mg/m3
		400 ppm

Valeurs biologiques limites**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Isopropanol (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Éther méthylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Éther méthylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Éther méthylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Éther méthylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Éther méthylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Éther méthylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Éther méthylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

Analyse des risques par niveaux de contrôle

Non disponible.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Ventilation générale normalement adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes ou des verres de sécurité s'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Les gants étanches sont recommandés s'il y a des risques de contact cutané avec le médicament et pour les opérations de traitement en vrac.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de protection étanches sont recommandés s'il y a des risques de contact cutané avec le médicament et pour les opérations de traitement en vrac.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Lorsqu'une contamination d'air (brouillard, vapeur ou odeur) est produite, la protection respiratoire est recommandée pour minimiser l'exposition. Si la limite d'exposition professionnelle applicable (OEL) est dépassée, porter un appareil respiratoire approprié avec un facteur de protection suffisant pour contrôler les expositions inférieures à la OEL.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

Solution liquide.

État physique

Liquide.

Forme

Liquide.

Couleur

Jaune. - Incolore.

Odeur

Odeur caractéristique d'alcool.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non disponible.

Point de fusion et point de congélation

194 °C (381.2 °F) estimation

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

84 °C (183.2 °F)

Point d'éclair	19.0 °C (66.2 °F)
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Propriétés explosives	Non explosif.
Classe d'inflammabilité	Inflammable IB estimation
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	0.82 - 0.85

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles. Rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.

Matériaux incompatibles Acides. Agents comburants forts. Isocyanates Chlore Matières combustibles. Matières organiques.

Produits de décomposition dangereux Des fumées et gaz irritants ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
Contact avec la peau	Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.	
Sélamectine	Espèces: Lapin	Gravité: Minimal
Hydroxytoluène butylé (BHT)	Espèces: Lapin	Gravité: Modéré
Éther méthylique de dipropylèneglycol	Espèces: Lapin	Gravité: Suave

Contact avec la peau

Isopropanol

Espèces: Lapin
Gravité: Suave**Contact avec les yeux**

Isopropanol

Provoque une sévère irritation des yeux.

Espèces: Lapin
Gravité: Extrême

Hydroxytoluène butylé (BHT)

Espèces: Lapin
Gravité: Modéré

Éther méthylique de dipropylèneglycol

Espèces: Lapin
Gravité: Suave

Sélamectine

Espèces: Lapin
Gravité: Suave**Ingestion**

Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut être nocif en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Légère irritation cutanée. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Narcose. Changements de comportement. Peut irriter les voies respiratoires. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Renseignements sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

À des concentrations élevées, les vapeurs sont anesthésiques et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et avoir des effets sur le système nerveux central.

Composants**Espèces****Résultats d'épreuves**

Éther méthylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)

Aiguë**Cutané**

DL50

Lapin

10 ml/kg

Orale

DL50

Chien

7500 mg/kg

Rat

5400 µL/kg

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)

Aiguë**Intrapéritonéal**

DL50

Souris

138 mg/kg

Orale

DL50

Rat

1700 mg/kg

890 mg/kg

Souris

650 mg/kg

Chronique**Orale**

DMENO

Rat

5185 mg/kg, 4 semaines Foie

Souris

2000 mg/kg, 4 Jours Liver Kidney Ureter Bladder

Isopropanol (CAS 67-63-0)

Aiguë**Autre**

Lapin

Oculaire , Irritation sévère

Cutané

Lapin

Irritation légère

DL50

Lapin

12800 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Inhalation		
CL50	Rat	16000 ppm, 8 heures 30 mg/L
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
	Souris	3600 mg/kg
Chronique		
Inhalation		
DSENO	Rat	4000 ppm, 20 semaines Liver Central nervous system
Sélamectine (CAS 220119-17-5)		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	> 1600 mg/kg
	Souris	> 1600 mg/kg
Subchronique		
Orale		
DSENO	Chien	40 mg/kg/j., 3 mois [Target organ(s): None identified]
	Rat	5 mg/kg/j., 3 mois [Target organ(s): Liver]
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.	
Corrosivité		
Sélamectine	Espèces: Lapin	Gravité: Minimal
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Contact avec les yeux		
Isopropanol	Espèces: Lapin	Gravité: Extrême
Hydroxytoluène butylé (BHT)	Espèces: Lapin	Gravité: Modéré
Éther méthylique de dipropylèneglycol	Espèces: Lapin	Gravité: Suave
Sélamectine	Espèces: Lapin	Gravité: Suave
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Sensibilisation cutanée		
Sélamectine	GPMT	Espèces: Cobaye Gravité: négatif
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	

Mutagénicité

Sélamectine	In Vitro Cytogenetics Résultat: négatif Espèces: Lymphocytes humains
Isopropanol	In Vitro Sister Chromatid Exchange Résultat: négatif
Sélamectine	In Vivo Micronucleus Résultat: négatif Espèces: Souris
Isopropanol	Mutagénicité bactérienne (Ames) Résultat: négatif Espèces: Salmonella
Sélamectine	Mutagénicité bactérienne (Ames) Résultat: négatif Espèces: Salmonella
	Test de micronucleus Résultat: négatif Espèces: Chinese Hamster Ovary (CHO) cells HGPRT
Isopropanol	Test de micronucleus Résultat: négatif Espèces: HGPRT Chinese Hamster Ovary (CHO) cells

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Isopropanol (CAS 67-63-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Isopropanol (CAS 67-63-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
--	--

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Effets sur le développement

Sélamectine	10 mg/kg/j. Développement prénatal et postnatal, Toxicité pour le développement Résultat: DSENO Espèces: Rat
Isopropanol	1200 mg/kg/j. Développement prénatal et postnatal, Aucun effet à une dose maximale Résultat: DSENO Espèces: Rat Organe: Orale
Sélamectine	40 mg/kg/j. Développement prénatal et postnatal, Toxicité maternelle Résultat: DSENO Espèces: Rat Organe: Orale
Hydroxytoluène butylé (BHT)	6 g/kg Développement de l'embryon/du fœtus, Tératogène Résultat: LOEL Espèces: Rat Organe: Orale

Effets sur le développement

Isopropanol

7000 ppm Développement prénatal et postnatal, Maternal toxicity Fetotoxicity Embryotoxicity
 Résultat: DMENO
 Espèces: Rat
 Organe: Inhalation

Reproductivité

Sélamectine

10 mg/kg/j. Reproduction et fertilité, Fétotoxicité
 Résultat: DSENO
 Espèces: Rat

Isopropanol

1000 mg/kg/j. 2 Génésotoxicité affectant la génération, Maternal Toxicity Fetal mortality
 Résultat: DMENO
 Espèces: Rat
 Organe: Orale

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Isopropanol (CAS 67-63-0)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)
		> 1400 mg/l, 96 heures
Sélamectine (CAS 220119-17-5)		
	CE50	Daphnia magna (Water Flea)
		26 ng/L, 48 heures
		Selenastrum capricornutum (Green Alga)
		> 763 ug/L, 72 heures
	CL50	Cyprinodon variegatus (Sheepshead Minnow)
		> 28 ug/L, 48 heures
		Mysidopsis bahia (Mysid Shrimp)
		28 ng/L, 96 heures
		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
		266 ug/L, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit. Comme pour les autres membres de la famille des avermectines, la selamectine est très toxique pour les poissons et certains organismes aquatiques. Toutefois, en contact avec le sol, elle est fortement liée et ne se désorbe pas. Il est peu probable qu'elle atteigne l'eau souterraine, elle est également biodégradable par microflore des sols.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible pour ce produit. Aucune bioaccumulation à prévoir

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Sélamectine

3.1, [Measured, Log P]

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1219
Désignation officielle de transport de l'ONU	Isopropanol en solution, POLLUANT MARIN (Sélemectine)
Classe de danger relative au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	UN1219
UN proper shipping name	Isopropanol Solution
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	Yes (Selamectin)
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

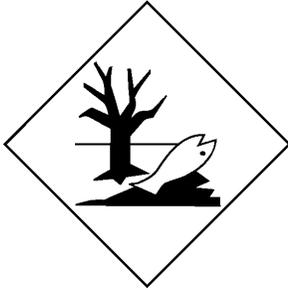
UN number	UN1219
UN proper shipping name	Isopropanol Solution, MARINE POLLUTANT (Selamectin)
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-E, S-D
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales

Le cas échéant, consulter les dispositions relatives à la « quantité attendue ». Polluant marin réglementé par l'IMDG. Marine pollutant requirements apply only to quantities >5 Liters for liquids / >5 Kilograms for solids (per inner package) when shipped as per IMDG or ADR (effective year 2015 or greater) regulations. Se référer à la réglementation des marchandises dangereuses en vigueur pour plus d'informations. Transport conformément aux conditions des organismes appropriés de réglementation.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région

Nom de l'inventaire

En stock (Oui/Non)*

Australie

Inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Non

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)

Non

Canada

Liste extérieure des substances (LES)

Non

Chine

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)

Non

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 30-Mai-2017

Version n° 01

Avis de non-responsabilité Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Informations relatives à la révision Identification du produit et de l'entreprise : Synonymes
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Informations relatives au transport : Informations sur le transport des matières
Données réglementaires: Autre
GHS: Classification